



**Direction régionale des Finances publiques
de Corse et du département de la Corse du-Sud**

2, Avenue de la Grande armée
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX

Pôle de Gestion Domaniale
drfip2a.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par M. Jean-Pierre MAROSELLI
Téléphone : 06 17 75 49 75 ou 04 95 51 95 79
jean-pierre.maroselli@dgfip.finances.gouv.fr

CAHIER DES CHARGES PARTICULIERES
POUR LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES du 11 juin 2025

39 ■ **LOTS :**
16 ■ *véhicules de tourisme*
et 11 utilitaires
3 bus -
5 scooters - 3 motos -
1 bateau White Shark

ARTICLE 1 - OBJET DE LA VENTE

Le présent Cahier des Charges Particulières (CCP) a pour objet la vente suivant la procédure domaniale dite « appel d'offres ouvert », en 39 lots constitués de : 16 véhicules de tourisme, de **11** utilitaires, de **5** scooters, de **3** motos , de **3** bus et d'**1** bateau White Shark.

Description des lots : **ces lots sont vendus en l'état, sans garantie.**

En ce qui concerne les véhicules,

→ **tous les véhicules (tourisme et utilitaires), à l'exception des lots n^{os} 13 et 14, n'ont pas été soumis à un contrôle technique dans les six mois précédant le présent appel d'offres , ils doivent être enlevés sur plateau et sont réservés à des professionnels de l'automobile,**

→ **les deux-roues, scooters et motos mis en circulation avant 2017 : lots n^{os} 22, 24 et 26 n'ont pas été soumis à un contrôle technique dans les six mois précédant le présent appel d'offres, ils doivent être enlevés sur plateau et sont réservés à des professionnels de l'automobile,**

→ **les deux-roues, scooters et motos mis en circulation à partir de 2017 : lots n^{os} 35, 36, 37, 38 et 40, peuvent être acquis par des particuliers et des professionnels de l'automobile,**

L'appel d'offres est ouvert à toute personne physique ou morale produisant l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 3.1 du cahier des charges.

Composition des lots :

Se reporter aux pages **3 à 10**

Lot n°	Description du lot	Genre ou type de véhicule	Mise en Service	Numéro de série	Immatriculation	Kilométrage (non garanti)	Mise à prix	Lieu de visite et contact téléphonique
1	PEUGEOT BOXER Gazole 7 CV 3 places	CTTE	08/11/2007	VF3YBAMFB11271914	DC-876-HH	125 590	1 000 €	<p style="text-align: right;">LOTS N^{OS} 1 A 11</p> <p>GSBDD VENTISERI BASE AERIENNE 20240 VENTISERI</p> <p>CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 20 61 86 30 MOBILE : 06 03 02 47 02 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 7H45/17H15 SAUF VENDREDI 11H45 HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV</p>
2	PEUGEOT BOXER Gazole 7 CV 3 places	CTTE	25/04/2008	VF3YBAMFB11846161	BC-636-YG	83 900	1 200 €	
3	PEUGEOT MASTER Gazole 8 CV 3 places	CTTE	30/09/2009	VF1FDC1H642089056	AD-558-DQ	72 160	1 300 €	
4	PEUGEOT BOXER Gazole 7 CV 3 places	CTTE	06/11/2007	VF3YBAMFB11270871	DC-224-BZ	69 749	1 200 €	
5	PEUGEOT BOXER Gazole 7 CV 3 places	CTTE	06/11/2007	VF3YBAMFB11278519	DC-202-BZ	100 340	1 000 €	
6	PEUGEOT BOXER Gazole 7 CV 7 places	CTTE	09/11/2010	VF3YCAMFC11844050	BC-750-YG	120 589	1 000 €	
7	PEUGEOT BOXER Gazole 7 CV 3 places	CTTE	26/10/2007	VF3YBAMFB11276362	DC-329-DC	70 995	1 000 €	
8	PEUGEOT BOXER Gazole 7 CV 3 places	CTTE	08/11/2007	VF3YBAMFB11271070	DC-873-BZ	68 925	1 200 €	
9	CAR IRISBUS ARES Gazole 30 CV 52 places (non roulant)	TCP	05/12/2002	VNESFR11500300615	EF-021-FR	486 254	500 €	
10	CAR IRISBUS MIDYS Gazole 16 CV 37 places (non roulant, moteur hs, inondé)	TCP	03/12/2008	ZGA690M000E000627	DW-137-KR	77 584	500 €	
11	CAR IRISBUS ARWAY Gazole 21 CV 61 places (non roulant, moteur hs, inondé)	TCP	07/07/2008	VNESFR1600M004207	ED-468-LK	162 499	500 €	

								LOT N° 12
12	DACIA DUSTER Gazole 6 CV 5 places avec clef	VP	31/07/2015	UU1HSDADF53145280	DT-752-TP	60 530	3 500 €	GENDARMERIE NATIONALE CASERNE ASPRETTO 20000 AJACCIO <small>Camp Général Colonna d'Istria 20290 BORGIO</small> CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 20 04 07 25 06 21 61 38 86 04 20 00 78 52 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 9 H / 17H30 HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV
								LOTS N°S 13 ET 14
13	RENAULT KANGOO Gazole 5 CV 2 places	CTTE	31/01/2020	VF1WF000364888722	FN-166-LL	16 894	4 000 €	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BASTIA RECIPELLO 1 RUE DES HORIZONS BLEUS 20200 BASTIA
14	TOYOTA YARIS HYBRID 3 CV 5 places	VP	10/04/2019	VNKKD3D340A515345	FF-621-HN	NC	6 000 €	CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 95 32 81 33 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 9H00-12H00 HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV

								LOT N° 15
15	VELETTE DE SURVEILLANCE D'ASSISTANCE WHITE SHARK 237 LONGUEUR 6.40 M JAUGE BRUT 3.5 TX PUISSANCE PROPULSIVE : 125KW	/	16/06/1999	FR-KLT BS211 F9 99	/	/	5 000 €	DMLC 2B 8 BD BENOITE DANESI 20200 BASTIA CONTACT : TÉLÉPHONE : TÉLÉPHONE MOBILE : 06 49 55 94 41 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 9-11H/14-17H HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV
								LOTS N°S 16 A 20
16	RENAULT CLIO Gazole 4 CV 5 places	VP	29/02/2008	VF1BB8N0539215904	DK-313-KW	106 959	1 500 €	DOUANES ET DROITS INDIRECTS AJACCIO SERVICE TECHNIQUE AUTOMOBILE 2 RUE DES CIGALES 20090 AJACCIO
17	MITSUBISHI PAJERO Gazole 10 CV 7 places	VP	02/08/2005	JMBLNV74W5J000533	DC-916-KH	162 225	900 €	CONTACT : TÉLÉPHONE : 09 70 27 83 53 09 70 27 89 61
18	RENAULT CLIO Gazole 5 CV 5 places	VP	12/02/2008	VF1BR1F0H39236722	CA-259-AD	110 069	900 €	TÉLÉPHONE MOBILE : 06 64 57 73 22 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 8H30 / 16H30 HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE :

19	FORD GRAND C-MAX Gazole 8 CV 7 places	VP	25/06/2013	WF0HXXWPBHDJ75212	CW-870-DV	181 194	3 000 €	SUR RDV
20	MITSUBISHI PAJERO Gazole 11 CV 5 places	VP	30/04/2009	JMBMNV88W9J000152	AA-342-HT	106 280	8 000 €	

21	RENAULT KANGOO Gazole 6 CV 5 places	VP	08/08/2013	VF1KW26B649400659	CX-988-RR	103 657	2 000 €	<p style="text-align: right;">LOT N° 21</p> <p>DIRM MEDITERRANEE CENTRE DE BALISAGE DE BONIFACIO BONIFACIO 20169 BONIFACIO</p> <p>CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 95 73 01 25 TÉLÉPHONE MOBILE : 06 22 71 30 96</p> <p>CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 9H-16H HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE :</p> <p>SUR RDV</p>
-----------	--	----	------------	-------------------	-----------	---------	---------	--

								LOT N° 22
22	YAMAHA XT660 Essence 7 CV 2 places	MTT2	18/08/2007	VG5DM01B000003309	DA-019-FZ	43 912	800 €	MINISTÈRE DES ARMÉES 1 ROUTE DU LAZARET 20090 AJACCIO CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 20 00 93 56 TÉLÉPHONE MOBILE : 06 33 84 70 81 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRES APPEL : 9H-11H / 14H-17H HORAIRES D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV

23	RENAULT TWINGO Essence 5 CV 4 places avec clef	VP	29/09/2020	VF1AH000666075660	FT-311-AV	100 936	4 000 €	LOTS N°S 23 A 27 FOURRIÈRE DE BASTIA CEPPE 20620 BIGUGLIA CONTACT : TELEPHONE : 04 20 13 00 84 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRES APPEL : 9H00-12H00 14H00-16H00 HORAIRES D'ACCUEIL PHYSIQUE : 9H00-12H00 14H00-16H00
24	YAMAHA XP 500 Essence 5 CV 4 places avec clef	MTT2	27/08/2004	JYASJ031000012820	AL-906-HD	27 281	1 500 €	
25	FIAT 500X Essence 6 CV 5 places sans clef	VP	08/03/2018	ZFA3340000P660119	EV-483-NS	NC	7 000 €	
26	KAWASAKI VERSYS Essence 7 CV 2 places avec clef	MTT2	18/05/2011	JKALE650CCDA00960	BN-392-QE	80 688	1 500 €	
27	KIA CEE'D Gazole 6 CV 5 places sans clef	VP	13/11/2014	U5YHN516AFL164366	DL-217-RP	NC	4 000 €	

								LOT N°28
28	PEUGEOT 308 Essence 6 CV 5 places	VP	27/03/2018	VF3LPHNYWJS097607	EW-357-BS	161 116	5 500 €	COLLEGE MONTESORO 20600 BASTIA CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 95 34 59 02 TÉLÉPHONE MOBILE : 06 21 18 32 59 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRES APPEL : 8H30-12H00 + 14H30-16H HORAIRES D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV
29	RENAULT KANGOO Gazole 5 CV 5 places	VP	11/01/2007	VF1KC1GGF36996017	CY-985-BL	142 453	2 000 €	LOT N°29
								DSDEN 2B 5 RUE DU CHANOINE LESCHI 20296 BASTIA CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 95 34 59 02 TÉLÉPHONE MOBILE : 06 21 18 32 59 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRES APPEL : 8H30-12H00 + 14H30-16H HORAIRES D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV
30	RENAULT TALISMAN Essence 8 CV 5 places	VP	29/08/2017	VF1RFD00558734461	EQ-730-BZ	124 439	3 500 €	LOT N° 30
								RECTORAT DE CORSE BD PASCAL ROSSINI 20000 AJACCIO CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 95 50 33 33 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRES APPEL : 8H30-12H-14H/16H HORAIRES D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV

34	MINI Gazole 6 CV 4 places avec clef	VP	05/06/2018	WMWXY31000TF69937	EX-593-XK	NC	6 000 €	LOTS N ^{OS} 34 A 36 *
35	HONDA ADV750 Essence 7 CV 2 places avec clef	MTT2	09/11/2018	JH2RC95B6JK000918	FB-426-RF	NC	4 000 €	TUNING AUTO CHEMIN DU STADE MEZZAVIA 20167 AJACCIO CONTACT : TÉLÉPHONE : 04.95.10.05.85 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 9 H – 17 H HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE : 9 H – 17 H SUR RDV
36	YAMAHA X-MAX TECH MAX 125 avec clef	MTL	14/05/2020	VG5SEE65000000703	FP-045-VB	NC	2 000 €	
								* Les visites ne sont pas autorisées* Le garage répond aux questions des personnes intéressées et peut transmettre des photos si besoin
37	YAMAHA XP530-A Essence 6 CV 2 places	MTT1	12/04/2019	JYASJ142000010642	FF-149-KQ	35 000	5 000 €	LOTS N ^{OS} 37 ET 38 CAMP MILITAIRE DE BORG ROUTE DU CHAMP D'AVIATION 20290 BORG CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 95 55 23 48 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 08H00/12H00 - 14H00/18H HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV
38	YAMAHA MTT690-U Essence 7 CV 2 places	MTT1	02/04/2021	VG5RM301000010002	FY-912-JJ	2 087	6 000 €	
39	BMW SERIE 1 Essence 22 CV 5 places	VP	15/12/2017	WBA1S91020VD21591	ES-370-TG	NC	9 000 €	LOTS N ^{OS} 39 ET 40 SGAMI LIEU-DIT CASSETTA 20600 FURIANI CONTACT : TÉLÉPHONE : 04 95 55 23 48 CONDITIONS DE VISITE : HORAIRE APPEL : 08H00/12H00 – 14H00/18H HORAIRE D'ACCUEIL PHYSIQUE : SUR RDV
40	YAMAHA XP530D-A Essence 6 CV 2 places	MTT1	05/07/2017	JYASJ145000006466	EN-766-ZV	NC	4 000 €	

ARTICLE 2 : MODALITES DE VISITE

Les biens correspondant aux **lots 1 à 40** sont actuellement entreposés aux adresses mentionnées dans le tableau ci-dessus. Les visites sont organisées sur rendez-vous en contactant au préalable les interlocuteurs dont les numéros de téléphone sont mentionnés dans ce même tableau.

Par ailleurs, les renseignements administratifs concernant la vente seront donnés par M. Jean-Pierre MAROSELLI au **06 17 75 49 75** (courriel : drfip2a.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr ou jean-pierre.maroselli@dgfip.finances.gouv.fr).

ARTICLE 3 - MODALITES DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES : REDACTION ET DEPOT D'UNE SOUMISSION**3.1/ Dépôt des « soumissions - offres d'achat » :**

Les offres et les pièces annexes doivent être:

- rédigées en français ou accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- présentées sur le formulaire intitulé « soumission » figurant en annexe I

Elles mentionneront :

- Un prix forfaitaire libellé en euros ;
- Leur délai de validité, qui ne saurait être inférieur à deux mois à compter du jour de l'appel d'offres ;
- La date à laquelle l'acquéreur procédera à l'enlèvement du bien. En application de l'article 8 ci après, soit 8 jours après le paiement du prix et dans tous les cas, l'enlèvement doit intervenir avant le 1^{er} septembre 2025, **à l'exception des lots ²⁴ à 27 et 34 à 36 qui doivent être enlevés au plus tôt, car ils génèrent des frais de gardiennage à la charge de l'acquéreur, à compter du jour de la vente.**
- Une adresse mel valide et un numéro de téléphone portable.

Elles seront accompagnées :

- D'une copie d'une pièce d'identité recto/verso du soumissionnaire. Si le soumissionnaire est une société, il conviendra de joindre copie de l'extrait K bis (*ou équivalent*) datant de moins de six mois, ainsi qu'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ;
- Du chèque d'acompte visé à l'article 4.1 ci-dessous.

Les offres devront parvenir, **au plus tard le lundi 9 juin 2025 à 18 heures**, à :

**Direction Régionale des Finances Publiques de Corse
Pôle de Gestion Domaniale
2, Avenue de la Grande armée
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX**

Les offres devront être transmises par pli postal (*ou autre moyen, type Chronopost, DHL...*) ou déposées sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure cachetée ne portant que la mention indiquée ci-dessous :

<p>Appel d'offres du 11 juin 2025 LOT n° Vente de biens mobiliers de l'Etat</p>
--

3.2/ Sélection des offres et notification :

A la date précitée, portant clôture de la consultation, l'administration procède à l'ouverture des enveloppes et détermine l'identité de l'acquéreur en application des critères de sélection visés à l'article 11 ci après.

La décision de l'administration est portée à la connaissance des candidats par courrier ou par mail contenant :

- Pour le candidat retenu : information du candidat retenu l'invitant à s'acquitter du solde dû ;
- Pour les candidats non retenus : restitution du chèque d'acompte avec la mention « annulé ».

Il est rappelé que la notification est effectuée à l'adresse mentionnée par l'acquéreur dans l'acte de soumission. La notification sera réputée parfaite lors de la présentation du courrier par le préposé, quel qu'en soit le mode de remise effectif (*distribué le jour même de sa présentation, à l'intérieur ou à expiration du délai de garde, non réclamé, non distribué par suite d'une erreur d'identification non imputable au cédant*).

ARTICLE 4- DETERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT

4.1/ Au moment de l'offre :

Sous peine de rejet, les offres devront être accompagnées **d'un chèque d'acompte correspondant à dix pour cent (10 %) de leur montant** établi à l'ordre du Trésor Public.

Le chèque remis par le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue sera conservé à titre d'acompte à valoir sur le prix. Les chèques déposés par les autres soumissionnaires leur seront alors restitués.

4.2/ Après approbation de la soumission :

L'approbation de l'offre retenue par la Commission d'attribution, sera notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception et sera subordonnée :

- Au versement du solde du prix principal (90 %) ;
- Au paiement, en sus du prix, d'une taxe forfaitaire de six pour cent (6 %) pour frais de vente calculée sur le prix total.

Ces règlements devront être adressés à la Direction régionale des finances publiques de Corse Division du Domaine – Commissariat aux ventes 6, Parc Cuneo d'Ornano BP 409 20195 AJACCIO Cedex, dans les **huit jours** de la notification de l'approbation de la soumission par le Service Local du Domaine d'Ajaccio.

Modes de paiement proposés

Pour des raisons de sécurité, les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

Dans les 8 jours de la vente :

- **à distance, par virement : les acquéreurs doivent tenir compte du délai de traitement des virements internationaux pour respecter le délai de paiement de 8 jours ou par carte bancaire à compter du lendemain de la vente en appelant la régie au 04 20 61 04 02**
- **sur place, par carte bancaire ou par chèque (chèque de banque au-delà de 1 500 €) à la caisse de la régie, DRFIP de Corse et du département de la Corse-du-Sud, 2 avenue de la Grande Armée 20191 AJACCIO CEDEX ;**

- par courrier adressé à la **Direction régionale des finances publiques de Corse, Pôle de Gestion Domaniale, Commissariat aux ventes, 2, Avenue de la Grande armée BP 410 20191 AJACCIO CEDEX**

N.B. : En ce qui concerne les lots n^{os} lots 23 à 27 et 34 à 36, des frais de gardiennage seront dus par les acquéreurs de ces lots, au garage gardien des véhicules, calculés à compter du lendemain de la présente vente par appel d'offres.

4.3/ Validité des paiements précités :

Les règlements précités devront répondre aux conditions rappelées ci-dessous :

L'acompte est obligatoirement réglé par chèque établi à l'ordre du Trésor Public. Seul le règlement du solde pourra ensuite être effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement bancaire mentionnant « Vente par appel d'offres du 22 mai 2023, Lot n°...» au compte dont les références suivent :

Identification nationale (RIB) :

Titulaire : DRFIP de CORSE

Domiciliation : BDF AJACCIO

Code banque : 30001

Code guichet : 00109

Compte n° : A2A00000000

Clé RIB : 32

Identification internationale

IBAN : FR62 3000 1001 09A2 A000 0000 032

BIC : BDFEFRPPCCT

4.4/ Sanction en cas de défaut de paiement intégral :

A défaut de paiement de **la totalité des sommes exigibles** (*prix et taxe forfaitaire*) dans le délai de **quinze jours** à compter de la notification de l'approbation de la soumission par le Service Local du Domaine d'Ajaccio, la créance du Trésor sera productive d'intérêts au taux légal, tout mois commencé étant considéré comme entier. Tout paiement effectué s'imputera en premier lieu sur les intérêts échus, conformément à l'article 1254 du Code civil. Ces intérêts seront **exigibles de plein droit** et devront être réglés en même temps que le prix et la taxe forfaitaire.

Le Service Local du Domaine d'Ajaccio aura en outre la possibilité de poursuivre l'exécution de la vente ou d'en **prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure** et quelle que soit la cause du retard, dans les conditions visées à l'article 11 ci après.

En cas de résolution du contrat, l'acompte de 10% stipulé à l'article 4.1 ci-dessus sera définitivement acquis à l'Etat à titre de dommages-intérêts.

ARTICLE 5 - ABSENCE DE GARANTIE

La forme de la cession et la qualité juridique du cédant, intervenant comme mandataire spécial aux opérations de vente, entraînent l'absence de toute garantie du vendeur.

Seront ainsi notamment exclues les garanties ordinaires de droit visées à l'article 1626 du code civil ¹.

Le dépôt d'une soumission implique de la part du déposant la reconnaissance d'avoir visité le bien autant qu'il l'a estimé nécessaire et l'agrément du bien dans l'état où il se trouve.

Il en résulte que :

- **Le dépôt d'une offre pré contractuelle engage son auteur à n'élever aucune réclamation ultérieure relative à l'état, la nature, la qualité, la consistance, l'exploitation, les caractéristiques du bien cédé, ou concernant notamment d'éventuelles sujétions particulières qu'il viendrait à identifier lors de l'usage du bien.**

- L'acquéreur du fait même de son offre dégage l'Etat de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident intervenant sur le bien vendu, même imputable à un défaut technique antérieur à la cession et au transfert de propriété.

- L'acquéreur reconnaît qu'aucune contestation concernant la situation juridique du bien et l'impact financier de celle-ci, résultant notamment de l'existence de créances privilégiées, frais de transports, d'enlèvement ne pourrait être déclarée recevable.

ARTICLE 6 - TRANSFERT DE PROPRIETE

Il interviendra dès la date **de présentation** postale de la soumission approuvée par le Pôle de Gestion Domaniale d'AJACCIO.

Le paiement total du prix et de la taxe forfaitaire est fixé au plus tard dans les **huit jours** de la notification de l'approbation de la soumission par le Service Local du Domaine d'Ajaccio selon la procédure visée à l'article 4.2 ci-dessus.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DE L'ACQUEREUR

S'agissant d'une vente domaniale exclusive de garantie au sens de l'article 5 précité, le bien vendu est soumis aux risques et périls de l'acquéreur à compter du jour de transfert de propriété.

ARTICLE 8 – ENLEVEMENT

L'enlèvement du bien sera effectué par l'acquéreur et ne pourra être réalisé que sur présentation du bordereau d'achat et de l'autorisation d'enlèvement délivrés par le Service Local du Domaine d'Ajaccio après règlement des sommes payables comptant, visées à l'article 4 ci-dessus ;

L'acquéreur sera tenu d'enlever le bien à ses frais et à ses risques à la date contractuellement fixée dans la soumission dans les 8 jours du paiement du lot et en toute hypothèse avant le 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 9 - INEXECUTION DES OBLIGATIONS - CLAUSES PENALES

En outre, conformément aux articles 1139 et 1226 du code civil, dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux obligations qui lui sont imposées par le présent cahier des charges, en particulier en ne respectant pas la date à laquelle il devra avoir pris possession de l'intégralité du bien acheté et procéder à son enlèvement, le Service Local du Domaine aura la faculté de :

- Retenir à titre de dommages et intérêts, l'acompte versé visé à l'article 4.1 ;

¹ Article 1626 : « quoique lors de la vente il n'ait été fait aucune stipulation sur la garantie, le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur de l'éviction qu'il souffre dans la totalité ou partie de l'objet vendu, ou des charges prétendues sur cet objet et non déclarées lors de la vente »

15

- Poursuivre l'exécution de la vente ou d'en prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure ;
- Appliquer une astreinte par jour de retard de l'enlèvement et par lot égale 1% du prix obtenu sans pouvoir être inférieure à 10 € par jour et par lot. Le calcul du nombre de jour de retard commençant au 2 février 2025.

ARTICLE 10 - VENTE A L'EXPORTATION

L'exportation des biens mis en vente est soumise dans tous les cas à la réglementation en vigueur sur le contrôle du commerce extérieur.

L'administration n'intervient pas dans les formalités de délivrance de licences d'exportation et elle ne donne aucune garantie sur la suite susceptible d'être réservée aux demandes d'autorisation d'exporter qui pourront être formulées par l'acquéreur.

ARTICLE 11 - DECISION DE L'ADMINISTRATION

L'Etat se réserve de ne traiter qu'avec le soumissionnaire qui lui paraîtra mériter sa préférence, compte tenu non seulement du prix offert mais aussi de tous autres éléments d'appréciation.

Notamment le lot ne sera pas attribué à un candidat qui au jour de l'ouverture des plis :

- Ne produirait pas l'**intégralité** des pièces visées à l'article 3.1 s'agissant notamment de justifier l'accomplissement régulier de ses obligations déclaratives et contributives en matière fiscale et sociale au 31 décembre de l'année précédente;
- Resterait débiteur du prix de biens attribués lors de précédentes ventes publiques initiées par le Domaine.

Il se réserve également de ne pas traiter s'il apparaît qu'aucune offre ne lui donne satisfaction.

ARTICLE 12 - ELECTION DE DOMICILE

Dans l'hypothèse où l'acquéreur aurait son domicile ou le siège social de son entreprise à l'étranger, il serait tenu de faire élection de domicile en France, en désignant la personne chargée de l'y représenter pour recevoir toutes correspondances et notifications.

ARTICLE 13 - CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Le cahier des charges générales pour parvenir à la vente des biens mobiliers aliénés par le service du Domaine, en vigueur à compter du 1er juin 1990, est applicable à la présente vente dans la mesure où il n'y a pas été dérogé par les articles précédents.

Il peut être consulté dans les commissariats aux ventes du Domaine et au Service d'Information et de Publicité du Domaine, Les Ellipses, 3 avenue du Chemin de Presles, 94417 SAINT-MAURICE Cedex.

ARTICLE 14 - REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET DES LITIGES

Les litiges pouvant s'élever du fait de l'interprétation ou de l'application des clauses et conditions générales et particulières régissant le présent appel d'offres, devront être soumis à l'administration par voie de réclamation préalable dans un délai de 30 jours suivant notification de la décision administrative visée à l'article 5.2.

L'administration statue dans un délai de 30 jours à compter de la réception du mémoire en réclamation, l'absence de réponse au terme dudit délai valant rejet tacite.

En cas de difficulté résiduelle, la décision administrative peut être déférée au juge du contrat dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification en saisissant le tribunal de grande instance territorialement compétent. En vertu de l'article 46 du code de procédure civile, la juridiction compétente est celle du lieu où demeure le défendeur ou celle du lieu de la livraison effective de la chose ou du lieu de l'exécution de la prestation de service.

A AJACCIO, le **25 avril 2025**

Pour le directeur régional des finances publiques,
Le responsable du Pôle de Gestion Domaniale



Jean- Pascal COURCOUX

